



- Aux présidentes et présidents des communes
 - Aux présidentes et présidents des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
-

Notre réf. SH/AC
Date 14 décembre 2018

Composition des APEA – Nomination d'assesseurs spécialisés

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La présente circulaire est édictée suite à un arrêt du Tribunal cantonal du 4 mai 2017 et à ses conséquences pratiques dans les cas où les APEA font appel à des assesseurs.

Dans cet arrêt, le Tribunal cantonal a notamment jugé que le réviseur agréé d'une société fiduciaire, auquel l'APEA avait fait appel, ne pouvait pas fonctionner comme assesseur dans la mesure où celui-ci n'avait pas été préalablement désigné par l'autorité de nomination (**conseil municipal ou organe exécutif du groupement de communes**). Dans ce cas, le Tribunal cantonal a estimé que l'APEA avait en réalité fait appel à un expert (et non à un assesseur) et que les dispositions du code de procédure civile suisse (CPC) en la matière (art. 183ss CPC) devaient s'appliquer.

Pour rappel, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) doivent satisfaire, depuis le 1^{er} janvier 2013, à l'exigence de l'interdisciplinarité posée par la législation fédérale applicable en la matière (440 CC).

L'assesseur apporte une connaissance spécialisée à l'autorité de protection dans une affaire déterminée. **L'assesseur n'est pas un expert**; il est membre à part entière de l'autorité de protection avec cette particularité qu'il siège "*sur appel*" (art. 14 al. 4 LACC). En sa qualité de membre, l'assesseur prend part au vote au moment de statuer; en cas d'égalité des voix, le président tranche (art. 15 al. 3 LACC). L'assesseur n'engage pas directement sa responsabilité personnelle; c'est l'Etat qui encourt une responsabilité primaire du fait des actes ou des omissions illicites de l'assesseur.

Afin de répondre à cette condition, les articles 13 à 15 de la loi d'application du code civil suisse (LACC) du 24 mars 1998 ont défini la composition des APEA.

Les alinéas 1 et 4 de l'article 14 LACC ont en particulier la teneur suivante:

¹ *L'autorité de protection est composée d'un président, de deux membres et de deux suppléants nommés pour quatre ans par le conseil municipal ou l'organe exécutif du groupement de communes. L'autorité de nomination veille à l'exigence de l'interdisciplinarité (art. 440 CC). L'accès à la fonction n'est pas limité aux personnes ayant leur domicile sur le territoire communal ou intercommunal.*

⁴ *De manière à satisfaire à l'exigence de l'interdisciplinarité dans un cas particulier, l'autorité de protection peut faire appel à un assesseur disposant de connaissances spéciales, notamment en matière d'éducation, de pédagogie, de médecine, de psychologie ou de gestion fiduciaire de biens.*

Peu avant l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, le Département en charge de la sécurité avait conclu des conventions-cadres avec différentes associations professionnelles (médecins, fiduciaires, psychologues, travailleurs sociaux) dans le but de soutenir les conseils municipaux ou les organes exécutifs dans leur recherche d'assesseurs qualifiés. Ces conventions-cadres délimitaient la zone d'activité des assesseurs, déterminaient leurs modalités d'engagement, fixaient leur tarif et désignaient les personnes qui acceptaient de fonctionner comme assesseurs. L'ensemble des présidents de commune du canton du Valais ont reçu ces conventions-cadres avec la circulaire du 1^{er} juin 2012, ceci afin de faciliter la recherche et la nomination d'assesseurs spécialisés.

Il semble toutefois que certaines autorités de nomination n'aient pas signé ces conventions-cadres. L'APEA qui entend faire appel à un assesseur doit dès lors s'assurer préalablement que les conventions-cadres avec les différentes associations professionnelles ont été signées par l'autorité de nomination et que l'assesseur pressenti figure sur la liste des assesseurs. A défaut, l'APEA est réputée faire appel à un expert au sens de la jurisprudence précitée.

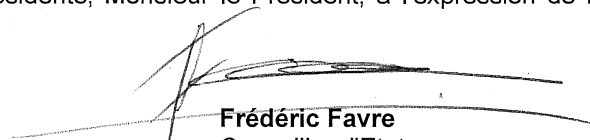
Afin de permettre aux APEA de mener à bien leur travail quotidien en faisant appel pour chaque cas à des assesseurs désignés comme membres à part entière des autorités de protection, nous vous recommandons de procéder comme il suit :

Au début de chaque législature, les autorités de nomination – soit en règle générale les organes exécutifs des groupements de communes – nomment tous les spécialistes figurant sur les listes des conventions-cadres et acceptant de fonctionner à ce titre, comme assesseurs spécialisés. Ces assesseurs sont nommés pour une période de quatre ans et peuvent ainsi être appelés par les APEA à siéger en cas de besoin. En procédant de la sorte, la personne compétente (p. ex. le président de commune ou le président de l'organe exécutif) signe un exemplaire de chacune des conventions-cadres et en remet une copie à l'APEA. Les autorités de nomination qui auraient omis à ce jour de nommer formellement comme assesseurs les spécialistes acceptant de fonctionner à ce titre sont invitées à le faire sans délai encore pendant la période en cours. Le travail des APEA s'en trouvera dès lors grandement facilité.

L'on rappellera enfin que l'APEA peut également faire appel à un expert dont le tarif horaire est sensiblement supérieur à celui de l'assesseur. Dans ce cas, les dispositions du CPC (art. 183ss) sont applicables. En particulier, les parties doivent être entendues préalablement avant qu'un expert ne soit désigné (art. 183 al. 1 CPC). Les parties peuvent également invoquer des motifs de récusation et refuser un tel expert (art. 183 al. 2 CPC).

Le Tribunal fédéral est d'avis que l'expert judiciaire a pour tâche d'informer le juge sur des règles d'expérience ou sur des notions relevant de son domaine d'expertise, d'élucider pour le tribunal des questions de fait dont la vérification et l'appréciation exigent des connaissances spéciales - scientifiques, techniques ou professionnelles - ou de tirer, sur la base de ces connaissances, des conclusions sur des faits existants; il est l'auxiliaire du juge, dont il complète les connaissances par son savoir de spécialiste (ATF 4A_478/2008 du 16.12.2008, consid. 4.1; Hofmann/Lüscher, die Berner Zivilprozessordnung 2009, p. 95).

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.



Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

Annexes : Conventions-cadres de 2012

Copie : Inspecteurs des APEA

Convention-cadre pour l'engagement des assesseurs médecins

Assesseur médecin auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Domaine de spécialisation :	<i>Médical (médecine générale, médecine interne, pédiatrie, psychiatrie)</i>
Commune / Association de communes :	
Association partenaire :	<i>Société médicale du Valais, par son président Rte de Vissigen 70 - 1950 Sion tél. 027 203 60 40 / fax 027 203 60 42 / *smv@netplus.ch</i>
Zone d'activité :	<i>Pour les autorités de protection du Valais</i>
Période d'activité :	<i>2013-2016 (renouvelable tacitement)</i>
Liste des personnes acceptant de fonctionner comme assesseurs médecins :	→ voir liste annexée → la liste actualisée peut en tout temps être obtenue auprès de la Société médicale du Valais
Modalités d'engagement :	- a/ Le président de l'autorité de protection doit prendre un contact téléphonique et obtenir l'accord préalable du médecin de fonctionner comme assesseur pour le cas proposé. - b/ Une copie complète du dossier doit être remise à l'assesseur médecin dans les meilleurs délais. - c/ La date et l'heure de chaque séance doit être arrêtée avec l'accord de l'assesseur médecin.
Tarif :	- Application du tarif de la médecine scolaire ou des médecins répondants pour les EMS : Forfait de Fr. 176.-/heure (au 01.01.2011). - pour l'examen du dossier, la rédaction d'un rapport, d'un projet de décision et pour les délibérations ; les débours sont facturés en sus, à leur coût effectif (p.ex. déplacements : frais de transport public ou 70 centimes le kilomètre pour le véhicule privé)

Pour la commune / Association de communes de

.....

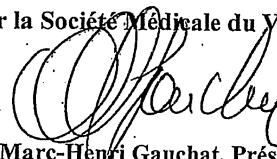
Le Président :

Le Secrétaire :

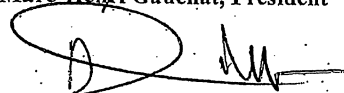
.....

.....

Pour la Société Médicale du Valais :



Dr Marc-Henri Gauchat, Président



Me Dominique Sierro, Secrétaire général

Lieu et date : Sion, le 14 juin 2011

Assesseeurs

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Localité</u>	<u>Langue</u>
Aufdereggen	Bernhard	Visp	D
Bannwart	Christian	Zermatt	D
Baumann	Christine	Brig	D
Bettler	Stéphane	Lens	F
Bieler-Hischier	Jeannette	Zermatt	D
Blanchut	Pierre	Sion	F
Bressy	Frédéric	Martigny	F
Bugeaud	Nathalie	Sierre	F
Charton-Furer	Joëlle	Sierre	F
Cheseaux	Jean-Jacques	Sion	F
de Ruiter	Claude Marguerite	Vex	F
Ducrey	Nicole	Ardon	F
Fellay	Maurice	Sierre	F
Gehrke	Isabela	Martigny	F
Gehrke	Thomas	Martigny	F
Gennheimer	Carl	Visp	D
Genoud	Karin	Martigny	F
Gischig Wyer	Rosanna	Fiesch	D
Glenz	Dionys	Visp	D
Heinzmann	Sidonie	Brig	D
Held	Jean-Luc	Ardon	F
Indermaur	Sabine	Sierre	F
Julen	Erwin	Zermatt	D
Kappler	Sabine	St. Niklaus	D
Kuonen	Stefan	Saas Fee	D
Kuonen	Stephanie	Saas Fee	D
Lehky Hagen	Monique	Brig-GLIS	D
Luy	Hannelore	Martigny	F
Martenet	Chantal	Sion	F
Métraiiler	Alain	Chermignon	F
Meyer zu Bentrup	Friedericke	Zeneggen	D
Monfront	Hervé	Sierre	F
Morard-Dubey	Anne	Sion	F
Murith	Nathalie	Sion	F
Neidig	Jörg	Sierre	F
Poncet	Jean-Michel	Monthey	F
Pralong	Marie-Christine	Sion	F
Raggenbass	René	Martigny	F
Salzmann	Philipp	Brig	D
Savioz	Jean-Marc	Vouvry	F
Schnyder-Etienne	Hanna	Leuk-Stadt	D

Assesseurs

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Localité</u>	<u>Langue</u>
Simon	Raphaël	Sion	F
Studer	Daniela	Brig	D
Tabin	René	Sierre	F
Tenthorey	Daniel	Fully	F
Toan	Dinh Lam	Bouveret	F
Tschopp-Moix	Vanessa	Sion	F
Zinsstag	Mathilde	Leuk-Stadt	D
Zrenner	Magdalena	Visp	D

Convention-cadre pour l'engagement des assesseurs spécialistes

Assesseur psychologue auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Domaine de spécialisation :	<i>Psychologue FSP spécialiste en psychothérapie, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en psychologie clinique, en neuropsychologie ou psychologue FSP ayant 5 ans d'expérience professionnelle et une bonne connaissance des institutions valaisannes</i>
Commune / Association de communes :	
Association partenaire :	<i>Association des psychologues et des psychothérapeutes du Valais (APPV), par sa présidente ou par son président (voir www.psy-vs.ch) Actuellement : Mme Christine SIDLER Napoleonstr. 71 – 3902 Brig-Glis Tél. 027 924 29 44 / christine.sidler@psychologie.ch</i>
Zone d'activité :	<i>Pour les autorités de protection du Valais central, du Bas-Valais et du Haut-Valais</i>
Période d'activité :	<i>2013-2016 renouvelable tacitement</i>
Liste des psychologues acceptant de fonctionner comme assesseur spécialiste :	→ voir liste annexée La liste actualisée peut en tout temps être obtenue auprès de l'APPV
Rem : Chacune des personnes figurant sur la liste annexée possède un titre de spécialiste FSP dans un des quatre domaines mentionnés ou a une expérience professionnelle de plus de 5 ans et une bonne connaissance des institutions valaisannes ; et a été formée au nouveau droit (cours COPMA).	
Modalités d'engagement :	- a/ <i>Le psychologue peut intervenir – dans son domaine de spécialisation – au sein de l'autorité de protection sur appel de celle-ci dans un cas particulier (art. 14 al. 4 LACCS) ou seul sur délégation spéciale du président de l'autorité de protection (art. 112 al. 4 LACCS), p. ex. pour la recherche de personnes en mesure d'assumer un mandat de curateur ou p. ex. pour donner au curateur les instructions, les conseils et le soutien dont il a besoin.</i> - b/ <i>Le président de l'autorité de protection doit prendre un contact téléphonique préalable et obtenir l'accord préalable du psychologue de fonctionner comme assesseur pour le cas proposé (examen de l'indépendance).</i> - c/ <i>Une copie complète du dossier doit être remise à l'assesseur dans les meilleurs délais.</i> - d/ <i>La date et l'heure de chaque séance doit être arrêtée avec l'accord de l'assesseur.</i>
Tarif :	- <i>Forfait de fr. 160.-/heure sans TVA pour l'examen du dossier, la rédaction d'un rapport, d'un projet de décision et pour les délibérations.</i> - <i>En sus, les débours pourront être facturés à leur coût effectif (frais de transport public ou 70 centimes le kilomètre pour le véhicule privé).</i>

Pour la commune / Association de communes
de _____

Le Président :

Le Secrétaire :

Pour l'APPV

La Présidente du comité cantonal : Christine Sidler

Le Responsable de la section du Bas-Valais : Ambroise Darbellay

Lieu et date :

Lieu et date : Martigny, 6.10.2011

Sion, le 29 août 2011/BFa/lo

ASSESEURS PSYCHOLOGUES – PSYCHOLOGUES DU BAS-VALAIS (NOVEMBRE 2011)

Nom et prénom	Adresse / Téléphone / e-mail	Titres / Activités
Madame Bochatay Cornut Danièle	Avenue de la Gare 40 1920 Martigny 027 723 31 00 079 422 01 75 (privé)	• Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP • Psychologue en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ASPEA • Diplôme de l'enseignement primaire • Diverses formations continues • 1 an de cours à l'université de Neuchâtel en orthophonie • Depuis 1999, psychologue psychothérapeute en privé, spécialisation enfant et adolescent • Depuis 2011, enseignante spécialisée à 50% à l'Institut Notre Dame de Lourdes à Sierre • Durant 5 ans, psychologue assistante au Centre psychothérapeutique de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne • Durant 1 an, remplaçante comme enseignante d'appui à Trient
Madame Collard Monique	Quartier Neuf 11 1971 Grimsuat 027 398 11 72 079 649 98 25 m.collard@bluewin.ch	• Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP • Psychologue spécialiste en psychologie clinique • Certification en administration des organisations internationales à l'IDHEAP • Diverses formations continues, dispensé de formations, participation active à divers congrès et colloques, publications, experte à des examens • Durant 7 ans, psychologue au Centre de psychologie médicale du CHUV • Durant 4 ans, déléguée du Comité International de la Croix Rouge • Durant deux fois 4 mois, remplaçante au centre psychosocial d'Orbe • Durant 5 ans, psychologue consultante à Carrefour 15/18, institution pour adolescents, Lausanne • Durant 1 an, psychothérapeute au CPM Genève • Depuis 17 ans, pratique privée à Sion (examens psychologiques pour l'AI, les assurances, la justice, l'indication à la psychothérapie, et psychothérapie)

Monsieur Clivaz Pierre	Rte de Bramois 37C 1967 Bramois 078 794 18 21 pierreclivaz@hotmail.com pierre.clivaz@hopitalvs.ch	• Psychologue FSP • Diplôme d'expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents, Institut Universitaire Kurt Bösch • Certificat Plurifacultaire en neurosciences cognitives • Participation au Séminaire Placement à des fins d'assistance et de Présentation des assurances suisses et du système social valaisan, IPVR • Depuis 2002, Psychologue à 60% aux institutions Psychiatriques du Valais Romand
Monsieur Carron Benoît	Grand-Pont 46 1950 Sion 027 322 40 55 079 637 17 11 contact@benoit-carron.ch	• Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP • CFC d'employé de commerce, et diplôme Ecole Professionnelle Supérieure, Sion • Diplôme en travail social IES, Genève • Diplôme d'intervenant systémique et géogrammes familiaux, ESCUELA, sous le parrainage du CEF, Lausanne • Diplôme postgrade en psychologie, UNIL Lausanne • Obtention de l'équivalence de superviseur pédagogique (HES) pour les étudiants HES en travail social, HES-santé-social romandes • Divers mandats de formation • Membre fondateur de l'ASVALIS (Association Valaisanne d'Intervention Systémique et de thérapie familiale, rattachée à l'ASTHEFIS). Membre du comité actuel. • Membre du comité de l'ASTHEFIS • Durant 3 ans, Educateur spécialisé à la FOVAHM • Durant 6 ans, Intervenant en toxicomanies au Centre d'Aide et de Prévention de la LVT, Martigny • Durant 4 ans, Accompagnant psychosocial à 50% à la Fondation Trajets, secteurs résidentiels, Genève • Durant 2 ans, Psychologue, Chef de projet prévention ISPA à 50% (Institut Suisse de Prévention Alcool et autres toxicomanies), Lausanne • Durant 1 année, psychologue et thérapeute de famille à 60% au centre de consultation couple et famille des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) • Durant 3 ans, soutien psychologique et thérapie de famille en cabinet privé à Sion ; activité de superviseur pédagogique et de formateur • Depuis 2011, Pratique de psychologue-psychothérapeute indépendant en cabinet privé, Sion ; activité de superviseur et de formateur indépendant

Madame Copt Gagliardi Bernadette	Rue de Conthey 2 1950 Sion 027 322 63 04 079 707 41 20 bernadette.gagliardi@omedia.ch	• Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP • Formation à l'approche systémique et à la thérapie familiale • Superviseure agréée par la HES-SO • Membre du comité de Point Rencontre • Durant 3 ans, Conseillère scientifique à l'Office de recherche et de documentation pédagogique de l'Etat du Valais • Durant 3 ans, Coordinatrice de l'Antenne sida du Valais romand • Durant 6 ans, Coordinatrice du Point Rencontre (lieu d'accueil pour l'exercice du droit de visite, sur mandat de juge ou chambre pupillaire) • Durant 4 ans, Psychothérapeute déléguée chez un médecin psychiatre • Durant 3 ans, activité en cabinet en qualité de Psychologue-Conseil • Depuis 2011, activité en cabinet en qualité de psychologue spécialiste en psychothérapie, orientation systémique et thérapie de famille
Monsieur Duc René	Rue des Pirredrittes 16 3971 Chermignon-d'en-Bas 078 818 69 42 rene-duc@hotmail.com	• Psychologue FSP • DESS en psychologie, Université de Genève • Diplôme d'expertises psychô-judiciaires pour enfants et adolescents, Institut Universitaire Kurt Bösch • Participation à des ateliers cliniques, congrès, formations continues ; présentation d'exposés et de posters ; rédaction d'articles • Durant 6 ans, Psychologue-assistant à 80% à la Polyclinique universitaire de l'âge avancé, à la Consultation de la mémoire, à l'Hôpital psychiatrique de l'âge avancé du canton de Vaud. • Durant 2 ans, Psychologue à 80% à l'Unité de traitement des addictions du Service psychosocial de l'Etat de Fribourg. • Depuis 2008, Psychologue-expert psycho-judiciaire pour enfants et adolescents auprès de l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion • Durant 1 année, Psychologue à 50% au service des Etablissements pénitentiaires, département de la sécurité des affaires sociales et de l'intégration du canton du Valais. • Durant 3 ans, Psychologue à 50% au service des Etablissements pénitentiaires, département de la sécurité des affaires sociales et de l'intégration du canton du Valais ; psychologue à 50% au Service administratif et juridique, section exécution des peines et mesures en milieu ouvert, du département de la sécurité des affaires sociales et de l'intégration du canton du Valais. • Depuis 2010, psychologue-chef de groupe à 100% des psychologues-criminologues responsables de suivi au Service administratif et juridique, section exécution des peines et mesures en milieu ouvert, du département de la sécurité des affaires sociales et de l'intégration du canton du Valais.

Madame Failetaz (-Roh) Patricia	Ch. de la Millière 35 1963 Vétroz 027 322 51 00 079 658 69 01	• Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP (approche systémique, cognitive, hypnose ericksonienne, thérapie pour les couples et les familles, thérapie par le conte pour enfants victimes d'abus sexuels, formation aux auditions des enfants victimes) • Qualification complémentaire en psychologie de l'urgence, FSP, Berne • Diplôme de secrétaire • Formation d'auxiliaire de santé en soins palliatifs à la Croix Rouge, Lausanne • Diplôme de psycho-pédagogue, ISPP, Genève • Initiation à la psychomotricité, Etoy • DESS en psychologie clinique (mémoire non soutenu), Université de Genève • Diplôme en approche interactionnelle de Palo Alto, Liège • Certificat de Thérapie Aide aux victimes, FSP, Berne • 1^{er} prix de recherche Elisabeth Kübler-Ross, IUKB • Formation en protection de l'enfant, IUKB • Diverses publications, travaux de recherche, congrès, enseignements, expertises et tutorats de diplômes ; dispense de formations ; supervision ; création de contes et de disques de relaxation pour les patients • Fondatrice de l'association des psychologues de l'urgence pour le Valais • Diverses activités humanitaires effectuées pour des ONGs • Durant 6 ans, Secrétaire dans différentes entreprises et différentes actions humanitaires en Suisse et à l'étranger • Durant 2 ans, Collaboratrice au service adoption de Terre des Hommes et pour de entretiens de famille, auxiliaire de santé Croix-Rouge et accompagnement en fin de vie de familles • Durant 3 ans, Educatrice spécialisée à l'Espérance, Etoy ; suivis thérapeutiques • Durant 3 ans, Psychologue clinicienne à l'association Arc-en-Ciel • Durant 2 ans, Psychologue et formation de psychothérapie dans un cabinet privé auprès d'un psychiatre • Depuis 1996, Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP indépendante en cabinet privé
--	--	--

Madame Fellay Florence	Av. de la Gare 12 1870 Monthey 024 471 75 56 079 274 81 75 florence.fellay@psychologie.ch	• Psychologue FSP • CFC assistante dentaire • Diplôme de Soins Infirmiers en Psychiatrie • Diplôme Universitaire en Médiation – IUKB Sion • Certification en hypnose Ericksonienne • Certification en coaching • Diverses formations continues • Durant 8 ans, infirmière en psychiatrie à l'hôpital de Malévoz, dont une année en qualité d'infirmière-chef-fe-adjointe • Durant 6 ans, intervenante en toxicomanie à la LVT à Monthey à 50% et psychologue indépendante à 50% • Depuis 2008, psychologue indépendante à 100%
-----------------------------------	--	---

Le 27 novembre 2011 / N. Ecabert-Constantin

convention-cadre pour l'engagement des assessesurs spécialistes

Assesneur travailleur social auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Domaine de spécialisation :	Travail social – (accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou physique, des personnes souffrant de troubles psychiques ou de troubles du comportement)
Commune / Association de communes :	
Association partenaire :	Association valaisanne des travailleurs sociaux (AVALTS), par son président M. Nicolas TOFFOL, case postale 2014, 1950 Sion Tél. 027 203 49 23 / presidence@avalts.ch
Zone d'activité :	Pour les autorités de protection du Valais central et du Bas-Valais principalement, Haut-Valais des contacts sont en cours.
Période d'activité :	2013-2016
Liste des travailleurs sociaux acceptant de fonctionner comme assesneur spécialiste : <i>Rem : Chacun des travailleurs sociaux figurant sur la liste annexée est titulaire d'un diplôme HES ou ES, a plus de deux ans de pratique et a été formé au nouveau droit (a suivi les cours COPMA)</i>	Région Valais central : → voir liste annexée Région Bas-Valais : → voir liste annexée Région Haut-Valais : → voir liste annexée
Modalités d'engagement :	a/ Le travailleur social intervient au sein de l'autorité de protection sur appel de celle-ci dans un cas particulier (art. 14 al. 4 LACCS) ou seul sur délégation du président de l'autorité de protection (art. 112 al. 4 LACCS), p. ex. pour donner au curateur ou au tuteur, les instructions, les conseils ou le soutien dont il a besoin pour accomplir ses tâches. b/ Le président de l'autorité de protection doit prendre un contact téléphonique préalable et obtenir l'accord préalable du travailleur social de fonctionner comme assesneur pour le cas proposé (examen de l'indépendance). c/ Une copie complète du dossier doit être remise au travailleur social dans les meilleurs délais ou celui-ci peut être invité à en prendre connaissance auprès de l'autorité de protection. d/ La date et l'heure de chaque séance doit être arrêtée avec l'accord du travailleur social.
Tarif :	- Le tarif HES / ES pour le suivi des étudiants est appliqué par analogie. Forfait de Fr. 75.-/heure sans TVA pour l'examen du dossier, la rédaction d'un rapport, d'un projet de décision et pour les délibérations. - En sus, les débours pourront être facturés à leur coût effectif (frais de transport public ou 70 centimes le kilomètre pour le véhicule privé).

Pour la commune / Association de communes
de _____

Le Président :

Le Secrétaire :

Lieu et date :

Pour l'Association valaisanne des travailleurs sociaux :

Le Président : Nicolas Toffol

Lieu et date : Sion, le 10.07.2011

Sion, le 12 mai 2011/BPo/la

Assesseurs travailleurs sociaux :

- **RACHEL ABBET**
Rue de Bottire 17
3960 Sierre

Educatrice sociale à la crèche de l'Europe de Sierre

- **FRANCK CARRUZZO**
Rue Albert Chavaz 11B
1965 Granois (Savièse)

Maître socio-professionnel aux Ateliers Saint-Hubert de Granges

- **LÉO GASSER**
Rue de Chelin 113
3978 Flanthey

Maître socio-professionnel à la SUVA à Sion

- **NICOLAS TOFFOL**
Rue de Platta 2
1950 Sion

Responsable de centre à la FOVAHM, Sion

Président de l'avalts :

JEAN-DANIEL NANCHEN
Ruelle du Parc à Moutons 3
3966 Chalais

convention-cadre pour l'engagement des assesseurs spécialistes

Assesseur fiduciaire auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Domaine de spécialisation :	Gestion fiduciaire des biens, comptabilité
Commune / Association de communes :	
Associations partenaires :	Fiduciaire Suisse – Section Valais, par son président M. Philippe RODUIT PHR Fiduciaire SA Rue Maison-de-Commune 20 – Case postale 325 - 1926 Fully Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables, fiduciaires et fiscaux, Ordre valaisan, par son président, M. Roland Squaratti c/o PricewaterhouseCoopers SA, Place du Midi 40, 1950 Sion
Zone d'activité :	Pour les autorités de protection du Valais central, du Bas-Valais et du Haut-Valais
Période d'activité :	2013-2016 renouvelable tacitement de 4 ans en 4 ans
Liste des personnes acceptant de fonctionner comme assesseurs fiduciaires : <i>Rem :</i> Chacune des personnes figurant sur la liste annexée est réviseur agréé et a été formé au nouveau droit (cours COPMA env. 3 jours)	Région Valais central : → voir liste annexée Région Bas-Valais : → voir liste annexée Région Haut-Valais : → voir liste annexée
Modalités d'engagement :	a/ L'assesseur fiduciaire peut intervenir au sein de l'autorité de protection sur appel de celle-ci dans un cas particulier ou seul sur délégation du président de l'autorité de protection, p. ex. pour la vérification préalable des comptes et des rapports adressés à l'autorité de protection. b/ Le président de l'autorité de protection doit prendre un contact téléphonique préalable et obtenir l'accord préalable de l'assesseur fiduciaire de fonctionner pour le cas proposé (examen de l'indépendance). c/ Une copie complète du dossier doit être remise à l'assesseur fiduciaire dans les meilleurs délais. d/ La date et l'heure de chaque séance doit être arrêtée avec l'accord de l'assesseur fiduciaire. e/ Le délai de traitement est d'au minimum un mois et de trois mois au maximum, dès réception des pièces utiles. Le délai de traitement peut être prolongé avec l'accord de l'autorité de protection. f/ L'assesseur fiduciaire peut réclamer auprès de l'autorité le versement d'une provision pour ses honoraires.
Tarif :	- Forfait de fr. 150.--/heure sans TVA pour l'examen du dossier, la rédaction d'un rapport, d'un projet de décision et pour les délibérations. - En sus, les débours pourront être facturés à leur coût effectif (francs de transport public ou 70 centimes le kilomètre pour le véhicule privé).

Pour la commune / Association de communes
de _____

Le Président :

Le Secrétaire :

Lieu et date :

Pour Fiduciaire|Suisse – Section Valais

Le Président : Philippe Roduit

Le Secrétaire : Jean-Laurent Vallotton

Lieu et date : Fully 8.7.11

Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables,
fiduciaires et fiscaux, Ordre valaisan

Le Président : Roland Squaratti

Le Secrétaire : Stéphane Jacquet

Lieu et date : Sion 28.06.2011

LISTE DES ASSESSEURS FIDUCIAIRES

Nom	Prénom	Agrém. ASR	Fiduciaire	Lieu	Téléphone	E-mail
Bas-Valais						
Forré	Bastien	Expert-réviseur agréé		Charrat	027 722 16 52	forre.bastien@saxon.ch
Devènes	Régis	Expert-réviseur agréé	Baker & Norton Fiduciaire SA	Fully	024 472 43 40	regis.devenes@baker-norton.ch
Roduit	Philippe	Expert-réviseur agréé	PHR Fiduciaire SA	Fully	027 746 29 54	philippe.rodut@phrfiduciaire.ch
Chappot	Xavier	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Dini & Chappot SA	Martigny	027 722 64 81	xchappot@dini-chappot.ch
Coutaz	Lionel	Réviseur agréé	Nofinal SA	Martigny	027 722 47 57	lionel.coutaz@nofival.ch
Dini	Philippe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Dini & Chappot SA	Martigny	027 722 64 81	pdini@dini-chappot.ch
Pellouchoud	Daniel	Expert-réviseur agréé	Octodure Consulting SA	Martigny	027 723 57 76	octodureconsulting@mycable.ch
Tomay	Louis	Réviseur agréé	Fiduciaire de l'Entremont SA	Orsières	027 783 22 33	louisornay@fidu-entremont.ch
Genilloud	Dominique	Réviseur agréé	Bucofi SA	St-Maurice	024 485 30 14	d.genilloud@bucofi.ch
Mariéthoz	Jacques	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Loewensberg SA	Massongex	024 468 01 50	jacques@ger-home.ch
Morisod	Sébastien	Réviseur agréé	Kunzle SA	Monthey	024 473 73 05	sebastien@kunzle.ch
Richoz	Philippe	Réviseur agréé	Rigolet SA	Monthey	024 475 70 07	philippe.richoz@rigolet.ch
Valais-Central						
Cordonier	Denis	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire de Crans-Montana SA	Crans-Montana	027 481 42 84	fcm.sa@vtxnet.ch
Cordonier	Christophe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire de Crans-Montana SA	Crans-Montana	027 481 42 84	chrisccordonier@vtx.ch
Briguet	Alain	Réviseur agréé	Régie Antille Fidusierre SA	Sierre	027 452 23 23	info@regie-fidusierre.ch
Perruchoud	Jean-Yves	Expert-réviseur agréé	Consultec Fiduciaire SA	Sierre	027 456 84 84	jean-yves.perruchoud@bluewin.ch
Tschopp	Louis	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Compta-Conseils	Sierre	027 452 28 28	info@compta-conseils.ch
Actis	Cyril	Réviseur agréé	Fiduciaire Actis SA	Sion	027 327 22 77	actis@fidactis.ch
Bertholet	Christophe	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Actis SA	Sion	027 327 22 77	actis@fidactis.ch
Chabbey	Bernard	Expert-réviseur agréé	Nofinal SA	Sion	027 327 30 30	bernard.chabbey@nofival.ch
Daye	José	Expert-réviseur agréé	Dafico Fiduciaire SA	Sion	027 321 34 35	dafico@netplus.ch
Germanier	Sébastien	Expert-réviseur agréé	RFF Fiduciaire SA	Sion	079 502 26 89	rff@netplus.ch
Kaufmann	André	Réviseur agréé	Fiduciaire Kaufmann Sàrl	Sion	027 321 37 78	ak@fiduciaire-kaufmann.ch
Luyet	Christian	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire FIDL SA	Sion	027 322 13 26	info@fidi.ch
Marquis	Stéphane	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Rhodanienne SA	Sion	027 322 21 65	stephane.marquis@firho.ch
Nançoz	Claude	Expert-réviseur agréé	SCF Révision SA	Sion	027 322 05 55	sion@scfid.ch
Pouly	Michel	Expert-réviseur agréé	Fiduciaire Actis SA	Sion	027 327 22 77	actis@fidactis.ch
Haut-Valais						
Clausen	Urs	Expert-réviseur agréé	Clausen Treuhand AG	Visp	029 922 44 99	clausen@rhone.ch
Ritz	Peter Anton	Réviseur agréé	Beratung, Planung und Treuhand	Visp	027 948 15 50	peter.ritz@bpt.ch